

# RENTE ASSURÉE CORPORATIVE

Optimisez  
l'investissement  
de votre entreprise  
tout en réduisant  
vos impôts



## Candidat

Une petite société par actions profite d'avantages fiscaux qui lui permettent de générer et de faire croître le patrimoine d'une entreprise. Pourtant, cette même société s'avère un véhicule imparfait lorsqu'il s'agit d'entreposer des liquidités excédentaires, ce qui peut souvent pénaliser les actionnaires/propriétaires.

Le concept de la rente assurée corporative s'avère un outil de planification fiscale stratégique pour extraire les liquidités supplémentaires et réduire les gains en capital de la société, et constitue une solution de rechange aux méthodes à revenu fixe traditionnelles.

## Occasion

La rente est une combinaison de capital et d'intérêts, dont seuls les intérêts sont imposables. Avec des placements à revenu fixe seulement, le revenu après impôts sera normalement plus élevé au moyen d'une rente.

Une société par actions reçoit le produit d'une police d'assurance vie libre d'impôts et peut, à son tour, distribuer l'essentiel ou la totalité de ce produit, libre d'impôts, aux actionnaires par le biais d'un mécanisme qui se nomme le compte de dividende en capital.

## Défi

Une petite société par actions peut profiter de taux d'imposition inférieurs à 20 % pour son revenu d'entreprise exploitée activement. Le revenu de placement peut être assujéti à des taux de près de 50 %.

La différence en taux est gérée par le biais d'un mécanisme de l'Agence du revenu du Canada (ARC) nommée l'impôt en main remboursable au titre de dividendes (IMRTD), c'est-à-dire un dépôt qui demeure aux mains de l'ARC et qui ne génère aucun gain pour la société par actions.

L'IMRTD est recouvrable lorsque des dividendes imposables sont payés, mais des placements qui produisent un revenu d'intérêts seulement font croître l'IMRTD considérablement et, à long terme, une portion de cet IMRTD pourrait ne pas être recouvrable. Les placements passifs détenus au sein d'une société augmentent les gains en capital sur les actions, qui sont réputées vendues au décès de l'actionnaire.

## Stratégie

Une société par actions achète une rente non prescrite sans période de garantie; elle attribue une partie du revenu annuel à la prime d'une police d'assurance vie qui remplacera le capital au décès du rentier.

Les dividendes annuels, financés par la rente aux actionnaires, permettront normalement un recouvrement complet de l'IMRTD annuel. Au décès, l'essentiel ou la totalité du produit de l'assurance pourrait sortir de la société, libre d'impôts, par le biais du mécanisme du compte de dividende en capital. Cette stratégie réduit la valeur de la société aux fins des calculs des gains en capital au décès de l'actionnaire. La valeur de la société est préservée pour les héritiers.

Dans certains cas, particulièrement pour ceux et celles qui se trouvent dans la tranche d'âge de 65 à 75 ans, il est possible d'utiliser une police d'assurance vie libérée garantie afin d'améliorer significativement les résultats attendus au cours des dernières années.

## Exemple – Paramètres d'un cas spécifique

Vie	Sexe	Homme
	Âge	65
	Usage du tabac	Non-fumeur
Taux d'entreprise sur les placements		50,00 %
Taux des dividendes aux actionnaires		35,00 %
Taux d'intérêt de l'illustration		4,00 %
Fonds disponibles		500 000 \$*
Capital constitutif de la rente		500 000 \$
Type de rente		Viagère individuelle
Période de garantie de la rente		Aucune
Prestation successorale de l'assurance vie		500 000 \$
Revenu annuel de la rente		45 000 \$
Coût annuel de l'assurance vie		15 944 \$

\* Ce montant peut correspondre au capital constitutif de la rente ou au capital constitutif de la rente plus la prime de la première année.

## Résultats projetés

(basés sur les hypothèses du tableau précédent)

	75 ans	80 ans	85 ans
Augmentation annuelle des dividendes aux actionnaires	11 289 \$	13 036 \$	14 566 \$
Augmentation de la valeur successorale	262 160 \$	271 767 \$	290 000 \$

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) offre des produits individuels et collectifs concurrentiels d'assurance vie et maladie, de placement et de retraite afin de vous aider à bâtir votre patrimoine et à protéger votre sécurité financière.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada<sup>1</sup> et jouit de la cote A (Excellent) attribuée par la firme A.M. Best<sup>2</sup>. Notre vision est d'être la société de services financiers de propriété indépendante chef de file au Canada, reconnue pour son approche simplifiée en affaires et sa touche personnalisée.

<sup>1</sup> Source : Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) selon les actifs de fonds généraux et de fonds distincts

<sup>2</sup> Au 22 juin 2011

## VIP+

L'équipe Services VIP+ (Ventes, Impôt et Planification successorale) fournit les stratégies de planification patrimoniale et successorale qui vous importent. Elle se compose de professionnels actifs dont le mandat est de vous appuyer dans vos démarches afin d'aider vos clients à atteindre leurs objectifs financiers.

L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

<sup>MC</sup> Marque de commerce de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Placements • Assurance • Solutions d'assurance collective  
[www.empire.ca](http://www.empire.ca) [info@empire.ca](mailto:info@empire.ca)

